



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## — 05.04.11



## Quelle évolution pour les déchèteries françaises ? Quand leur réorganisation reflète notre société de consommation

**A l'occasion des Journées Techniques Nationales « déchèteries » organisées par l'ADEME à Paris les 5 & 6 avril en collaboration avec l'association AMORCE, un état des lieux s'impose pour prendre pleinement la mesure des enjeux du secteur et déterminer vers quoi s'oriente « la déchèterie de l'avenir ». En effet, alors que le nombre de déchèteries a été multiplié par 10 depuis 1992 et que les flux triés ne cessent d'augmenter, la nécessité d'assurer la sécurité des biens et des personnes et d'améliorer la valorisation des déchets tout en maîtrisant les coûts implique aujourd'hui une rénovation globale du parc hexagonal.**

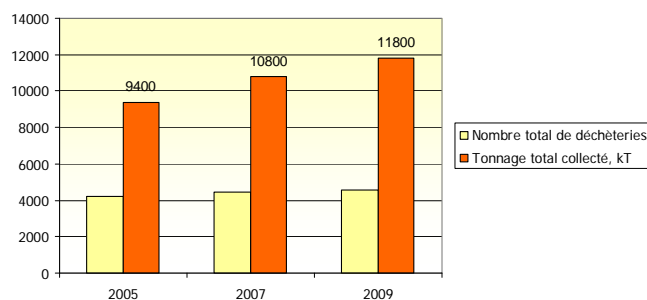
Depuis le déploiement des premiers équipements sur l'ensemble du territoire dans les années 90, le parc français des déchèteries s'est considérablement développé et profondément transformé ; ceci sous la double impulsion d'une société de consommation générant sans cesse plus de déchets à traiter, et de la mise en place de filières adaptées aux nouveaux besoins et répondant aux enjeux environnementaux.

Au-delà d'approches nouvelles concernant la gestion de déchets qui n'existaient pas il y a 20 ans, plusieurs éléments sont déterminants et supposent une véritable réorganisation des sites. Ainsi, des données d'ordre structurel, telles que l'emplacement d'une déchèterie, les capacités de traitement, les équipements... ou d'ordre conjoncturel, telles que le prix des matières premières, doivent également être prises en compte pour faire face à des problématiques liées :

- à la sécurisation des sites, aussi bien pour les personnes (contrôle d'accès, accidents...) que pour les biens (vols, vandalisme...),
- au taux de valorisation des déchets réceptionnés (en 2009, 51 % de l'ensemble des flux étaient valorisés ; ce chiffre est de 63 % hors déblais et gravats),
- à l'aspect foncier, déterminant pour assurer la maîtrise des coûts,
- à l'augmentation du tonnage reçu, ce dernier étant passé de 6,8 millions de tonnes (Mt) en 2001 à 11,8 en 2009 (soit 190 Kg /habitant desservi/an<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> Source enquête Collecte 2009. *A noter que les données présentées dans ce document sont toutes susceptibles de subir de légères variations. Le lecteur doit être vigilant sur l'utilisation de ces informations: seuls peuvent être retenus les tendances et les ordres de grandeur.*

Evolution du nombre de déchèteries et du tonnage total collecté



**Avec plus de 4 500 installations opérationnelles, dont plus de la moitié sont antérieures à 2000 et donc parfois vétustes ou inadaptées, le parc de déchèteries françaises doit donc aujourd'hui être impérativement rénové et optimisé pour répondre aux objectifs, en matière de recyclage et de réduction des déchets, du Grenelle Environnement.** Les enjeux, à la fois environnementaux mais aussi économiques et organisationnels, sont de taille, puisqu'il s'agit d'édifier durablement ce qui constituera « la déchèterie de l'avenir ». Cette réorganisation du parc français de déchèteries vise 3 objectifs majeurs :

- atteindre les objectifs du Grenelle Environnement en matière de recyclage matière et organique et de réduction des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage,
- améliorer les conditions de sécurité,
- maîtriser les coûts.

## Une nécessaire adaptation aux évolutions sociétales et comportementales

En raison du double contexte lié à la fois à une société de consommation de plus en plus génératrice de biens et de produits à acquérir (et qui finissent en bout de chaîne par se transformer en déchets) et de l'augmentation de la population française (65 millions en 2011, soit + 7,4 millions en 20 ans<sup>2</sup>), il y a donc fort logiquement de plus en plus de déchets à traiter, de différentes natures, et suivant différents processus. Et même si la conscience écologique des individus s'accroît et que leurs comportements évoluent de concert avec la volonté des maîtres d'ouvrage d'accroître le nombre de déchets acceptés, on se heurte aujourd'hui à de nombreux problèmes liés notamment à l'intégration de nouveaux flux dans des déchèteries qui n'ont pas été conçues à cet effet.

Par ailleurs, le développement de la tarification incitative prévu par la loi « Grenelle 1 » d'ici 2015 pourrait entraîner un transfert des déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles vers les déchèteries, dans le cas où l'apport en déchèteries serait facturé à moindre coût par rapport à la collecte traditionnelle.

Ainsi, avec une **augmentation du tonnage total repris en déchèteries de 74% entre 2001 et 2009<sup>3</sup>**, il est urgent d'agir à plusieurs niveaux pour optimiser le traitement des déchets ; d'une part, avec des actions de prévention des déchets, menées dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », et d'autre part, à travers plusieurs mesures impliquant directement les déchèteries, leur réorganisation et leur capacité à gérer les évolutions liées au secteur et au type de déchets traités :

### - Intégrer de nouveaux flux

Cet axe primordial de développement nécessite d'installer de nouveaux équipements dans les déchèteries et parfois de repenser toute l'organisation du site. En effet, depuis quelques années, de nouveaux flux de déchets ont fait leur apparition ; cependant, à ce jour, ils ne peuvent pas tous faire l'objet d'un traitement dans l'intégralité des déchèteries du territoire, certaines n'étant pas encore équipées pour les gérer, à fortiori les plus anciennes. Parmi les flux nécessitant une extension voire une généralisation de leur traitement, on peut ainsi noter :

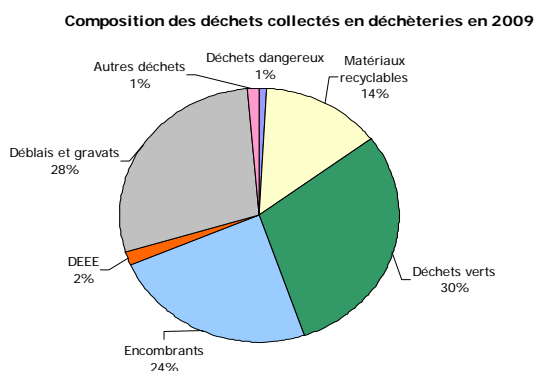
---

<sup>2</sup> Source INSEE

<sup>3</sup> Source : enquêtes ADEME « déchèteries » et collecte

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

- La filière « Déchets diffus spécifiques des ménages », (produits chimiques, tels que les résidus de peinture, solvants, produits de nettoyage domestiques...) qui sera opérationnelle fin 2011,
- La filière « éléments d'ameublements », qui sera mise en place en 2012,
- La filière « Déchets d'équipements électriques et électroniques » (DEEE, comme les ampoules néon et fluocompactes, les téléphones portables, les ordinateurs....), créée en 2005,
- La filière « Textiles » devenue opérationnelle courant 2009,
- La filière « Pneumatiques » mise en place en 2008.



Toutes ces filières dédiées à des flux de déchets spécifiques font aujourd'hui l'objet de points de collecte précis et gérés de façon indépendante aux déchèteries ; les intégrer à ces dernières apparaît ainsi comme une nécessité dans la mesure où cela permettrait de multiplier les lieux de dépôts, et donc d'optimiser les chances de traitement adapté de ces déchets.

C'est également l'un des enjeux de l'organisation de la future filière sur le mobilier.

Les déchèteries doivent donc refondre leur organisation, tant en termes d'espace disponible pour pouvoir accueillir ces nouvelles installations (impliquant des extensions de terrain) que d'équipements adéquats et de conditions de sécurité afférentes.

### - Améliorer la valorisation des déchets et leur recyclage

La loi « Grenelle 1 » prévoit à la fois une réduction quantitative de déchets enfouis et incinérés mais aussi une augmentation du recyclage matière et de la valorisation organique. Or les bennes tout-venant des déchèteries contiennent aujourd'hui un potentiel de matériaux recyclables insuffisamment valorisés<sup>4</sup> :

- les plastiques rigides et souples représentent de 26 % à 33 %,
- le plâtre représente entre 12,5 à 18 %,
- la part du textile représente en moyenne 13 % (ce taux est variable selon les modalités de collecte de la filière "textiles" sur le territoire).

Dans ce cadre, plusieurs collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans des opérations de caractérisation des flux de déchets encombrants couplées à des expérimentations de démantèlement d'objets (présence d'une benne bois sur une déchèterie, d'une filière de réemploi...). Les données obtenues suite à l'exercice de caractérisation permettent d'élaborer des scénarios techniques et économiques pour mieux valoriser ces flux. Une tendance qu'il faut donc poursuivre et accentuer, même si les conditions de valorisation de certains matériaux, notamment les plastiques et le bois, varient d'un territoire à l'autre selon l'existence des filières locales.

<sup>4</sup> Données synthétisées par le bureau d'études CAP3C

## - **Accroître le formidable potentiel du réemploi**

Au titre des mesures de prévention, le réemploi est la solution privilégiée par les textes réglementaires et notamment par la directive européenne sur les déchets<sup>5</sup>. Les déchèteries sont directement concernées par le développement du réemploi, avec une mise à disposition sur site de conteneurs ou de locaux dédiés à la collecte des objets « réemployables » ou avec la mise en place de recycleries-ressourceries associées aux déchèteries.

Ces structures permettent de gérer, pour un territoire donné, l'ensemble des déchets encombrants produits par les ménages, redonnant ainsi une seconde vie aux déchets qui le permettent. Au service des ménages et des collectivités, la recyclerie a ainsi pour finalité la valorisation des objets reçus, en priorité par le réemploi puis par le recyclage matière.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du réseau des ressourceries: [www.ressourcerie.fr](http://www.ressourcerie.fr)

## **La mise à jour des modalités d'accès et des normes de sécurité**

Au-delà du respect des engagements du Grenelle Environnement, toutes ces mutations techniques des déchèteries entraînent également des changements liés à la sécurisation des sites.

Afin de proposer aux collectivités des solutions techniques adaptées, l'ADEME réalise actuellement une étude nationale sur la sécurité et le contrôle d'accès en déchèteries dans le but de proposer aux collectivités des solutions techniques adaptées. Cette étude a pour objet :

- d'identifier les exigences réglementaires, de conception, de fabrication et de performance en termes de sécurité des équipements implantés dans les déchèteries ouvertes au public pour prévenir les risques, et en particulier les chutes de hauteur,
- de réaliser un état des lieux en France des équipements utilisés en déchèteries pour contrôler l'accès et pour optimiser les volumes de déchets (compacteurs, broyeurs, ...),
- d'identifier le phénomène de vols et de vandalisme en déchèteries afin de proposer des actions visant à le réduire.

L'enquête comporte trois phases : une enquête par e-mail auprès de l'ensemble des 1749 maîtres d'ouvrage de déchèteries (741 maîtres d'ouvrage représentant 56 % des déchèteries ont répondu), puis une enquête téléphonique auprès de 200 collectivités sélectionnées et enfin, 30 visites de collectivités.

La première phase de l'étude permet de mettre en lumière les principaux enseignements suivants:

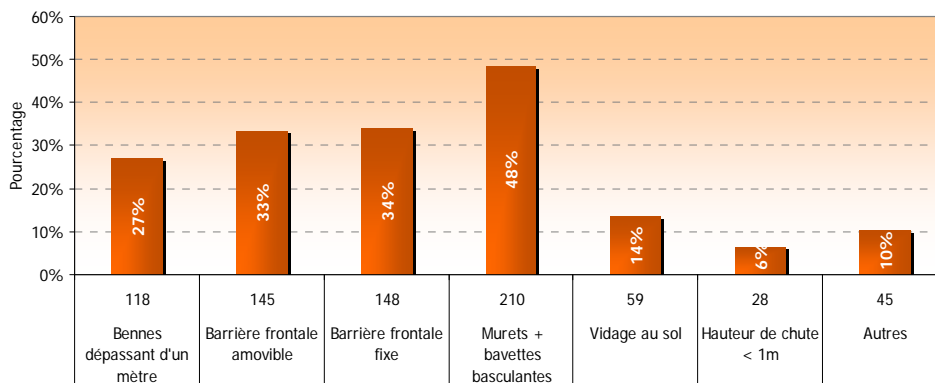
### - **sur les conditions de sécurité**

Les équipements des déchèteries sont encore trop souvent inadaptés à l'ajout de nouvelles filières de tri et de gestion des déchets mais également insuffisants en termes de sécurité. Il existe des marges de progrès substantielles pour assurer une meilleure sécurisation du dépôt de déchets mais également de la circulation sur les sites des usagers comme des personnels employés. Selon l'étude de l'ADEME, 18% des maîtres d'ouvrage de déchèteries ont déjà subi au moins un accident grave sur leur installation, la principale cause étant la chute de hauteur. L'importance de sécuriser les zones de dépôts avec des dispositifs adaptés est bien appréhendée par 60 % des maîtres d'ouvrage ayant sécurisé leur zone de

---

5 Directive n°2008/98/CE transposée en droit français le 17/12/2010

déchargement avec différents types de dispositifs, comme on le constate à la lecture de ce graphique :

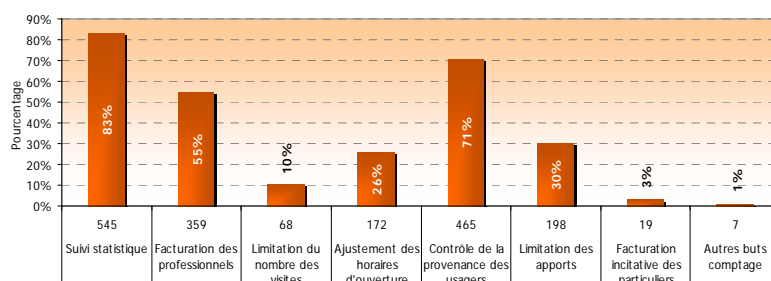


base 741

### - sur les contrôles d'accès

Dans un contexte d'augmentation des flux et des visites en déchèteries, de nombreuses collectivités sont amenées à réfléchir à la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès. Ces derniers offrirait par exemple la possibilité de contrôler les apports de déchets par les professionnels en vue de leur facturation (66 % des déchèteries acceptent les déchets de professionnels). Par ailleurs, le choix par une collectivité d'un passage à la redevance incitative pourrait entraîner une sur-fréquentation et des apports supplémentaires en déchèteries, ce qui implique un suivi des apports via un dispositif technique adapté : cartes d'accès pour tous les usagers, limitation des apports et facturation possibles, terminaux portatifs pour les gardiens, logiciel de suivi compatible avec l'outil de facturation de la RI...

Selon l'étude de l'ADEME, 89% des maîtres d'ouvrage tiennent un comptage des entrées en déchèterie, 63 % le faisant de façon manuelle. Les comptages poursuivent toutefois des objectifs différents, comme l'illustre le diagramme ci-dessous.



base 741

Il est à noter qu'il existe actuellement sur le marché un grand nombre de dispositifs permettant d'atteindre les objectifs escomptés par les collectivités. Certains prévoient ainsi d'aller jusqu'à un pesage de chaque dépôt par catégorie de déchets alors que d'autres, beaucoup plus simples, consistent en une simple boucle de comptage.

### - sur les vols et le vandalisme

Evoués de façon récurrente par les collectivités gérant les déchèteries, les actes de vols et de vandalisme conduisent à des détériorations impliquant de coûteux travaux de réparation. Le coût à la hausse des matières premières et la valorisation de certains déchets sont en effet les causes d'une recrudescence de ces actes malveillants, auxquels viennent s'adjoindre des actes de violence sur les gardiens régulièrement signalés.

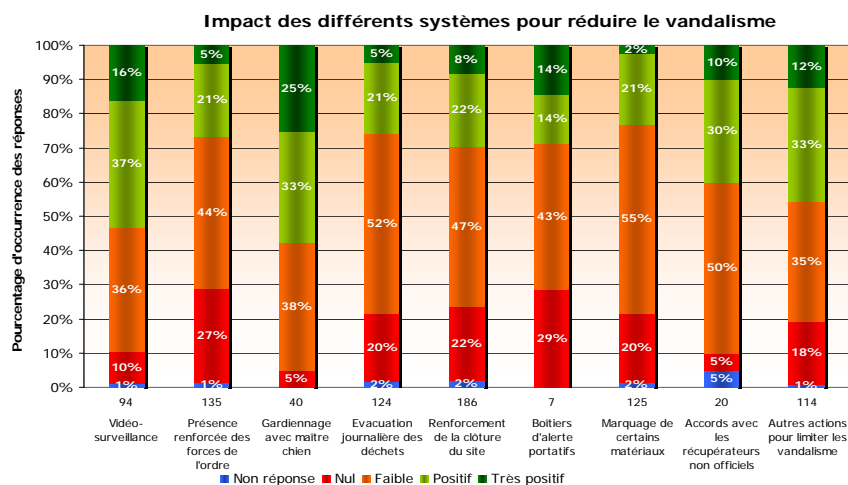
www.ademe.fr

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Aurélien Chambon – 01 53 32 56 88 – [aurelie.chambon@ketchum.fr](mailto:aurelie.chambon@ketchum.fr)

Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – [bastien.rousseau@ketchumpleon.fr](mailto:bastien.rousseau@ketchumpleon.fr)

Chaque contexte est particulier et doit faire l'objet de solutions différentes car les conditions ne sont pas les mêmes entre un site isolé et un autre à proximité de structures surveillées (ZA, centre de traitement...). L'impact des différentes mesures évoquées par les maîtres d'ouvrage (toujours dans le cadre de l'étude de l'ADEME en cours) est illustré par le graphique ci-dessous :



base 741

Il semble indispensable de coupler plusieurs actions afin d'avoir un meilleur résultat dans la réduction des vols et du vandalisme. Il existe des moyens apportant des résultats très positifs mais ils sont souvent excessivement coûteux (vidéosurveillance avec société de gardiennage, maîtres-chiens, gardiennage 24h/24, ...).

## La prise en compte de la maîtrise des coûts

La collecte en déchèterie représente 20% de l'ensemble des coûts de gestion des déchets d'une collectivité<sup>6</sup>. Ces coûts intègrent la pré-collecte et la collecte, les frais fonctionnels, le transport et le traitement des déchets accueillis.

La maîtrise des coûts est un élément crucial à l'heure où l'on repense dans leur ensemble l'organisation des déchèteries et des filières de gestion et de flux des déchets, dans un contexte changeant où les particuliers seront sans doute à même de solliciter davantage ces installations. Elle est de plusieurs niveaux, dans la mesure où il s'agit de rénover certains sites, et parfois tout simplement d'en reconstruire de nouveaux. Dans ce dernier cas, des considérations d'ordre économique aussi bien que pratique ou environnemental entrent en ligne de compte, qu'il s'agisse du lieu d'implantation des déchèteries (valeur foncière des emplacements choisis), de leurs frais et mode de fonctionnement (par exemple, utilisation d'énergies renouvelables pour faire fonctionner les installations)...

### Action de l'ADEME

L'ADEME accompagne les collectivités dans l'optimisation de leurs déchèteries, notamment en mettant à disposition les travaux d'étude et de capitalisation des bonnes pratiques ou en soutenant les investissements destinés à optimiser et adapter le parc existant (aménagement de déchèteries existantes ou rénovation complète de déchèteries), ces investissements étant préalablement identifiés à partir d'un diagnostic et d'une programmation territoriale. Les nouvelles déchèteries (correspondant à des capacités nouvelles et non à de la rénovation) ne peuvent pas bénéficier de soutien, de même que les équipements relevant de soutiens par les filières à responsabilité élargie du producteur.

Pour en savoir plus : [www.ademe.fr/offre](http://www.ademe.fr/offre)

<sup>6</sup> Second référentiel national des coûts de gestion des déchets – publication juin 2011

## En conclusion : qu'est-ce que la déchèterie de l'avenir ?

Au regard de tous les éléments mentionnés précédemment, il apparaît ainsi légitime de s'interroger sur ce que peut ou doit être la « déchèterie de l'avenir ». C'est un équipement moderne, facile d'exploitation au quotidien et permettant de limiter les coûts de fonctionnement et les accidents. Cette déchèterie doit rendre un service performant aux usagers (diminution du temps d'attente, signalétique des déchets claire et conforme...) tout en étant sécurisante pour les usagers et pour le personnel (séparation des accès, garde-corps aux normes).

La « déchèterie de l'avenir » doit permettre une valorisation optimale des déchets, avec un souci permanent de recherche de nouvelles filières de reprise, en priorité, locales. Ainsi, la déchèterie de demain semble s'inscrire dans le cadre d'un équipement ayant une emprise foncière suffisante et permettant une éventuelle évolution du nombre de flux triés.

Dans tous les cas la déchèterie du futur s'intégrera de plus en plus au sein d'un réseau de sites interconnectés, mutualisant l'identification des déchets destinés au réemploi, la vente de déchets valorisables ou le partage d'équipements d'optimisation de leur fonctionnement (compacteur, broyeur à déchets végétaux...).

De nouvelles déchèteries, sortes de têtes de réseau, à la fois centres de dépôt, mais également de regroupement et de stockage intermédiaire des produits usagés et de regroupement des déchets triés avant envoi pour valorisation devraient voir le jour notamment pour les syndicats intercommunaux les plus importants. Dans ce contexte, les déchèteries mobiles ou temporaires constituent alors un complément au réseau des déchèteries fixes, pour toucher une population moins mobile.

Enfin, la « déchèterie de l'avenir » doit être cohérente avec son propos, et donc orientée vers une démarche de développement durable, notamment concernant ses impacts environnementaux ; ainsi, des solutions telles que la construction aux normes HQE, la récupération des eaux de pluie, l'équipement en chauffe-eau solaires ou en panneaux photovoltaïques sont à promouvoir.

Enfin, il n'existe pas de fatalité à l'augmentation continue des quantités reçues. La déchèterie doit constituer un lieu de sensibilisation aux actions de prévention, et doit faire partie intégrante des programmes de prévention. La « déchèterie de l'avenir » a également un rôle clé à jouer dans le développement de la filière réemploi. Ainsi, la possibilité d'implantation d'une recyclerie à proximité d'une déchèterie doit être étudiée.

---

### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

---